

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 septembre 2014**

---

L'an deux mil quatorze, le neuf du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lionel CABUT, Mr Lilian MALIN, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Michel MOULON, Mme Françoise WILLAUER, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Le Conseil municipal nomme Mr Lionel CABUT, secrétaire de séance.

### **1/ Création d'une nouvelle parcelle du lotissement :**

Le Maire informe le conseil sur l'état d'avancement des travaux de viabilisation de la parcelle du lotissement. Il indique qu'un surcout d'environ 1200 € est à prévoir pour la desserte en énergie électrique. Le coût des travaux réalisés (ERDF, assainissement, eau potable) se monte à 6.000 €, non compris la desserte téléphonique.

Le Maire indique que l'acte de vente de cette parcelle a été signé et qu'il convient de prévoir une nouvelle parcelle sur le terrain contigu afin d'être en mesure de répondre à une éventuelle demande de terrain constructible.

Le conseil municipal accepte de créer cette parcelle et décide de confier les études et la demande d'autorisation au cabinet BOUILLER géomètre à Saint Amour. Il décide de fixer le prix de vente de cette parcelle à 15 € le m<sup>2</sup>.

### **2/ Instauration de la taxe d'aménagement :**

Dans le prolongement de la présentation du dossier et des échanges qui ont suivi lors du conseil du 20 mai dernier, le conseil revient sur la question de la taxe d'aménagement afin de statuer sur sa mise place. Le Maire présente les différentes simulations réalisées et propose d'instaurer la taxe au taux minimum de 1%.

Le conseil après en avoir délibéré, décide d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 1%.

Cette taxe sera applicable aux constructions et aménagements autorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **3/ Affectation du programme d'investissement communal et intercommunal (PIIC) :**

Le Maire rappelle que la commune bénéficie en 2014 d'une aide financière du conseil général d'un montant de 36 000 € au titre du PIIC et que cette aide avait été initialement affectée au projet de réhabilitation de la maison BOISSON.

Il précise que les études effectuées sur cet immeuble ancien concluent à la nécessité d'engager la commune dans un niveau de dépense qu'elle n'est pas actuellement en capacité de financer seule. Il propose de réorienter l'aide du conseil général vers un autre projet plus conforme aux capacités financières de la commune. Il s'agit des locaux de l'ancienne épicerie, actuellement loués au GAEC de Binan. Des travaux, notamment au niveau de la toiture, doivent être réalisés rapidement sur cet immeuble. Des aménagements sont également à prévoir afin que la commune puisse reprendre possession d'une partie de ces locaux qui sont inoccupés mais qui ne sont pas accessibles, les pièces sur rue étant actuellement occupées par le GAEC. Le projet est d'aménager sur ce site un espace à vocation polyvalente pouvant notamment accueillir une garderie périscolaire.

Le conseil après discussion accepte de réorienter les fonds du PIIC sur ce projet.

### **4/ Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité :**

Le Maire informe le conseil de la proposition du Sydesl (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire) d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité. Il précise que la fin des tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité va conduire les communes à s'approvisionner auprès du fournisseur de leur choix en se soumettant aux règles contraignantes de la commande publique. Le groupement de commandes, qui regroupe 4 départements, vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il décharge ses adhérents des procédures de consultation liées à la commande publique. Le Maire précise que chaque adhérent au groupement n'utilisera le gaz naturel et l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion à ce groupement de commande.

### **5/ Elagage le long des voies communales**

Dans le prolongement des travaux d'élagage déjà réalisés, le conseil dresse la liste des secteurs à traiter en priorité d'ici la fin de l'année. Le Maire rappelle que ces travaux sont rendus nécessaires pour permettre le bon entretien de la voirie communale et le passage des engins agricoles à grand gabarit et du véhicule de ramassage des ordures ménagères. Il indique que l'élagage est également nécessaire pour préserver les lignes téléphoniques et leur bon fonctionnement.

Les travaux qui ont été effectués cette année par la commune pour le compte des riverains seront mis à leur charge et une délibération est prise dans ce sens.

## 6/ Questions diverses :

Recrutement d'un nouvel employé municipal : le Maire indique au conseil que M. Laurent Jouffroy a pris ses fonctions le 18 août dernier dans le cadre d'un contrat aidé à raison de 25h par semaine.

Marché de producteurs locaux : le Maire informe le conseil d'une demande de producteurs locaux associés qui souhaitent installer un petit marché à Condal. Vente de légumes, pain, bière, miel, sirops et tisanes. Le conseil donne son accord pour l'installation de ce marché qui aura lieu sur la petite place devant la maison Boisson chaque mercredi en fin d'après-midi.

Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers du nord-est de la Saône et Loire : le Maire présente au conseil le rapport annuel d'activités 2013 du SMET et précise qu'il est à la disposition du public pour consultation.

Dégradation d'un panneau de signalisation routière vers le cimetière : le Maire informe le conseil que ces faits de dégradations lui ont été signalés par la gendarmerie ; l'auteur des faits ayant été identifié, il convient de mettre les frais de remise en état de la signalisation à sa charge. Une délibération est prise dans ce sens.

### Cantine scolaire :

Election d'un nouveau bureau à la rentrée. 130 enfants fréquenteront la cantine cette année. Un plan de maîtrise sanitaire est à mettre en place suite à une inspection de la direction départementale de la protection des populations.

### Travaux à l'école :

Le Maire indique que les travaux prévus à l'école sont terminés : le remplacement des stores côté sud a été réalisé dans l'été et les travaux de clôture dans la cour de récréation ont été réalisés juste avant la rentrée.

Installation E MAGNUS : Pour satisfaire aux obligations réglementaires, une nouvelle version du logiciel de comptabilité a été installée à la mairie par la Société Magnus afin de permettre notamment la dématérialisation des pièces envoyées à la trésorerie.

Utilisation d'effaroucheurs pour la protection des élevages avicoles : Le Maire informe le conseil des problèmes posés par l'utilisation de ce type d'appareil pour la tranquillité du voisinage. La discussion en conseil municipal fait ressortir que ce type de dispositif peut, dans certains cas, s'avérer incontournable pour protéger les élevages contre les prédateurs. Pour autant, l'utilisation de ce type d'appareil doit respecter les horaires prévus par la réglementation (arrêté préfectoral du 30 juillet 2001).

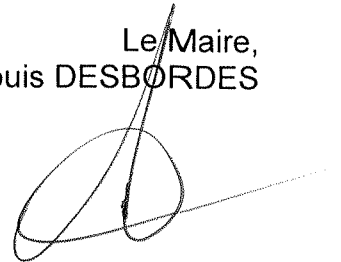
Demande de soutien pour lancer une nouvelle activité : l'association «Chemins faisant» a décidé de lancer à la rentrée une activité de gymnastique volontaire. Cette activité qui aura lieu tous les vendredis de 9h à 10h nécessite la rémunération d'une animatrice et s'avère difficile à équilibrer financièrement en dessous de 10 participants. C'est pourquoi l'association sollicite la municipalité

pour la mise à disposition gratuite de la salle et pour un soutien financier ponctuel pour cette première année, étant précisé que la cotisation annuelle est fixée à 90 € par participant et qu'il paraît effectivement difficile d'aller au-delà. Après discussion, le conseil accepte la mise à disposition gratuite de la salle. Pour le soutien financier, la question sera réétudiée par le conseil lorsque l'association sera en mesure de préciser le nombre de participants et de chiffrer le déficit réel.

Actualité culturelle :

Contes givrés : trois représentations sont prévues : « Les forçats du bord de la route » le 7 octobre à Frontenaud ; « L'enfant, le diable et ses cochons » le 12 octobre à Varennes ; « La chevauchée du Gange » (danse indienne) le 16 octobre à Cuiseaux. La bibliothèque communautaire propose des livres à la salle des fêtes tous les deuxièmes mardis de chaque mois à l'occasion des rencontres du club de la bonne humeur ; il est rappelé que ce service s'adresse à toutes et à tous. Le conseil valide l'initiative de Marie Claude GUILLEMOT qui propose de mettre des livres à la disposition des amateurs dans la cabine téléphonique devant la mairie.

Le Maire,  
Jean-Louis DESBORDES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke extending to the right.